



COMMUNE DE SURPIERRE

## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 19 FEVRIER 2024

### PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Jean-Michel Wyssa, Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes de leur participation à cette assemblée – essentiellement dédiée à la présentation du budget 2024 - laquelle a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 5 du vendredi 2 février 2024 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 9 distribué en tout ménage en semaine 6/24 ;
- publication sur le site internet [www.surpierre-fr.ch](http://www.surpierre-fr.ch);
- affichage aux piliers publics officiels.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif. Chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant, le Président demande si c'est le cas ce soir :

- Andrea Mangold Thierrin s'annonce.

Le Président donne lecture de l'article 3 al. 2 et 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) en vigueur :

#### **Art. 3 Publicité (art. 9bis LCo) – Enregistrements**

*2 Le secrétaire communal peut user de moyens techniques d'enregistrement pour faciliter la rédaction du procès-verbal ; il enregistre en outre les débats si un membre de l'assemblée le demande et que sa proposition est agréée par le cinquième des membres présents. Ces enregistrements peuvent être effacés après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive.*

*3 Les prises de son ou d'images par des personnes privées ainsi que leur retransmission sont soumises à l'autorisation de l'assemblée.*

Il demande à celles et ceux qui approuvent l'enregistrement de l'assemblée par Andrea Mangold Thierrin de se manifester par main levée.

- ✓ **La grande majorité des mains se sont levées, le Président autorise donc Andrea Mangold Thierrin à enregistrer l'assemblée.**

David Maillard et Jean-Yves Fawer sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

Comptage des personnes présentes dans la salle :

- Presse : 4
- Participants -tes n'ayant pas le droit de vote communal : 2
- Citoyens -ennes ayant le droit de vote communal : 96
- Membres du Conseil communal : 7
- Nombre total des personnes ayant le droit de vote communal : 103

L'assemblée est valide, ainsi elle peut commencer.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 *Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2023 ;*
- 2 *Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023 ;*
- 3 *Présentation de l'impact financier relatif à l'augmentation des taux d'imposition communaux des personnes physiques et morales ;*
- 4 *Augmentation du taux d'imposition communal des personnes physiques (de 88.7% à 91.2%) ;*
- 5 *Augmentation du taux d'imposition communal des personnes morales (de 84% à 86,5%) ;*
- 6 *Confirmation du résultat du budget du compte de résultat selon les taux d'imposition approuvés ;*
- 7 *Budget 2024 de la commune de Surpierre ;*
- 8 *Informations & divers.*

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de la convocation ou de l'ordre du jour.

! Pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

L'assemblée peut donc se dérouler selon l'ordre du jour proposé.

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 4 DECEMBRE 2023**

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis le mois de décembre 2023 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ces derniers jours. Il peut être débattu ce soir.

**a) Question(s) / remarque(s) sur le sujet :**

! Pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

**b) Vote :**

Le Président soumet au vote le point 1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit procès-verbal de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 81
- objection : 0
- abstentions : 16
- delta de voix : 6

✓ **Le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2023 est approuvé.**

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 18 DECEMBRE 2023**

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis le mois de janvier 2024 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ces derniers jours. Il peut être débattu ce soir.

**a) Question(s) / remarque(s) sur le sujet :**

! Marc Henri Chevalley demande une correction de texte relative à son intervention dans les divers.

! Stéphanie Sallin en prend bonne note et modifiera le document avant publication de la version définitive sur le site internet de la Commune.

! Pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

**b) Vote :**

Le Président soumet au vote le point 2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit procès-verbal de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 75
- objection : 0
- abstentions : 22
- delta de voix : 6

✓ Le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023 est approuvé.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR  
PRESENTATION DE L'IMPACT FINANCIER RELATIF A L'AUGMENTATION DES TAUX  
D'IMPOSITION COMMUNAUX DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES**

Présentation par Julien Tüscher – Vice-Syndic & Responsable du dicastère des finances.

→ voir annexe 1.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR  
AUGMENTATION DU TAUX D'IMPOSITION COMMUNAL DES PERSONNES  
PHYSIQUES (de 88.7% à 91.2%)**

a) Présentation par Julien Tüscher :

	Impôts sur	Taux 2024	Revenus budgétés	Revenus sans hausse	Delta revenus
9100.4000.00	Revenu des personnes physiques	91.20%	2'250'000.00	2'180'000.00	+70'000.00
9100.4001.00	Fortune des personnes physiques	91.20%	265'000.00	250'000.00	+15'000.00
<b>Total</b>					<b>+85'000.00</b>

b) Lecture du rapport de la commission financière par Christophe Dupré, membre de la commission précitée et désigné rapporteur pour la soirée.

→ voir annexe 2.

### c) Questions / remarques sur le sujet :

- ? Guido Spaltenstein : l'augmentation de 2,5% vous l'avez définie de quelle manière ?
- ! Julien Tüscher : c'était déjà pour atteindre l'équilibre budgétaire par rapport aux économies réalisées qui ont été estimées faisables sans trop péjorer le fonctionnement de la Commune. On a consolidé l'estimation des revenus 2024 de la cote cantonale à 1 et on a cherché à tourner autour de l'équilibre d'où un petit excédent de revenus de CHF 13'000.
- ? Guido Spaltenstein : c'est donc pour le budget de l'année 2024. Il n'y a pas eu de projection pour le développement futur, à plus long terme, qui a été effectué ?
- ! Julien Tüscher répond par la négative.
- ! Christian Duc : dans l'intitulé du point 4, il y a une erreur : il s'agit de points et non pas de pourcents. Parce qu'on a déjà subi une forte augmentation de l'eau, je pense que c'est inapproprié d'augmenter encore nos impôts. Il cite son exemple personnel et compare avec d'autres montants payés pour les impôts. En 2022, il y avait un excédent de plus de CHF 859'000 dans les comptes. Aussi, selon l'exemple de la Commune de Gletterens, on peut vivre quelques années avec un budget déficitaire. J'ai regardé dans le barème cantonal, Surpierre est dans les moins bons. Je pense qu'il n'y a pas lieu d'accepter cette augmentation.
- ! Julien Tüscher : pour les chiffres dans l'intitulé, cela reste des pourcents, il ne s'agit pas d'une erreur. Je ne comprends pas la remarque, désolé. Pour le reste, oui on peut vivre avec un budget déficitaire pour 2024 – d'un point de vue légal - comme cela vous a été présenté par le Conseil communal en décembre dernier (budget version 1).
- ? Jean-Pierre Gorret : les CHF 859'000 de bénéfice aux comptes 2022 ont été cachés dans quel point ? On en n'a pas entendu beaucoup parler.
- ! Julien Tüscher : on trouve l'explication dans l'annexe aux comptes, le flux de trésorerie. On a amorti des dettes et on a profité de ces liquidités pour ne pas refaire d'emprunt pour financer certains projets.
- ! Jean-Pierre Gorret : cet argent aurait dû nous aider à survivre à ce coup dur. Je me pose la question si cet argent a été bien géré et bien placé au bon endroit.
- ! Julien Tüscher : je comprends, il y a l'aspect comptable du budget de l'année et il y a l'aspect financier. Il y a une fortune générée par l'exercice en cours et il y a les charges compensées par nos revenus. L'assemblée reste libre d'accepter ou non cette augmentation.
- ? Christian Duc : cet excédent de 2022 de CHF 859'000 d'où provient-il ? Y a-t-il eu des revenus excédentaires spéciaux ?
- ! Julien Tüscher : il y a eu un rattrapage des années précédentes, aussi une meilleure année où les rentrées fiscales avaient été sous-estimées au budget.
- ? Christian Duc : comment se fait-il que nos charges augmentent alors que la fusion était destinée à les réduire ?
- ! Julien Tüscher : il y a une part les charges liées, une part les charges communales c'est vrai. Tout augmente. Une fusion ne génère pas forcément des économies.

- ? Christian Duc : alors pourquoi plus de 100 communes ont un taux d'imposition inférieur à nous, où est le problème ?
- ! Julien Tüscher : c'est la statistique qui parle. On a une population qui ne paie pas beaucoup d'impôts.
- ! Le débat se poursuit à ce sujet avec les interventions de Jean-Pierre Gorret, Bruno Ballif et Jean-Yves Fawer.
- ? Nathalie Dupré : vous demandez aux citoyens de mettre la main au portemonnaie alors moi j'aurais une question. Concernant l'intervention de M. Duc lors de la dernière assemblée, il a demandé si vous avez entrepris quelque chose pour que les personnes concernées remboursent les CHF 32'000 de frais d'études et de frais de justice pour le fumeux projet « chemin du Château ». Est-ce que vous avez entrepris quelque chose, est-ce que vous avez discuté ? Si ce n'est pas le cas, moi je vais voter « non » comme un vote de défiance car j'estime que si vous ne montrez pas l'exemple que les gens concernés ne mettent pas la main au portemonnaie, il n'y a pas de raison que les citoyens fassent un effort et paient pour des intérêts privés. Moi quand je dois faire des études pour un projet chez moi, je vais voir mon banquier et pas la Commune. Alors tant que les personnes auront pour devise « la commune c'est moi », j'estime que nous n'avons pas à voter pour une augmentation d'impôts.
- ! Le Président avait prévu de revenir sur ce point dans les divers. Il répond à Mme Dupré : « la demande portait à savoir si les membres du Conseil qui étaient contre cette procédure allaient entamer une procédure / quelque chose. Comme promis nous en avons discuté à l'interne du Conseil communal, à savoir que :
- Dans ce dossier, la décision a été prise au printemps 2019, soit la législature précédente ;
  - Actuellement, 4 Conseillers étaient déjà présents, dont Julien Tüscher qui s'était récusé pour la décision ;
  - Nous pouvons vous répondre que les 3 Conseillers qui étaient déjà en place étaient favorables lors de cette décision. »
- Par cet état de fait, nous n'avons pas été plus loin dans cette démarche.
- ! . Pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

#### **d) Vote :**

Le Président soumet au vote le point 4 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent l'augmentation du taux d'imposition communal des personnes physiques (de 88.7% à 91.2%) de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 39
- objections : 54
- abstentions : 6
- delta de voix : 4

- \* L'augmentation du taux d'imposition communal des personnes physiques (de 88.7% à 91.2%) est refusée.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR  
AUGMENTATION DU TAUX D'IMPOSITION COMMUNAL DES PERSONNES MORALES (de 84% à 86.5%)**

**a) Présentation par Julien Tüscher :**

	Impôts sur	Taux 2024	Revenus budgétés	Revenus sans hausse	Delta revenus
<b>9100.4010.00</b>	Bénéfice des personnes morales	86.50%	31'000.00	30'000.00	+1'000.00
<b>9100.4011.00</b>	Capital des personnes morales	86.50%	3'250.00	3'000.00	+250.00
<b>Total</b>					+1'250.00

**b) Lecture du rapport de la commission financière par Christophe Dupré :**

→ voir annexe 2.

**c) Questions / remarques sur le sujet :**

! Pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

**d) Vote :**

Le Président soumet au vote le point 5 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent l'augmentation du taux d'imposition communal des personnes morales (de 84% à 86.5%) de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 32
- objections : 55
- abstentions : 12
- delta de voix : 4

- \* L'augmentation du taux d'imposition communal des personnes morales (de 84% à 86.5%) est refusée.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR  
CONFIRMATION DU RESULTAT DU BUDGET DU COMPTE DE RESULTAT SELON LES  
TAUX D'IMPOSITION APPROUVES**

Information par Julien Tüscher.

L'augmentation des taux d'imposition communaux des personnes physiques et morales est refusée par l'assemblée.

Variante 2	Impôts sur	Taux 2024	Revenus budgétés	Revenus validés	Delta revenus
9100.4000.00	Revenu des personnes physiques	88.70%	2'250'000.00	2'180'000.00	-70'000.00
9100.4001.00	Fortune des personnes physiques	88.70%	265'000.00	250'000.00	-15'000.00
9100.4010.00	Bénéfice des personnes morales	84.00%	31'000.00	30'000.00	-1'000.00
9100.4011.00	Capital des personnes morales	84.00%	3'250.00	3'000.00	-250.00
<b>Total</b>					<b>-86'250.00</b>

Le budget présente un excédent de charges de CHF 72'643.48

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR  
BUDGET 2024 DE LA COMMUNE DE SURPIERRE**

**7.1 Budget du compte de résultat 2024 – version 2 :**

a) Présentation par Julien Tüscher :

→ voir annexe 3.

b) Lecture du rapport de la commission financière par Christophe Dupré :

→ voir annexe 2.

c) Questions / remarques sur le sujet :

- ! Eric Four : concernant l'immeuble de la Rochette à Cheiry, lors de l'assemblée en décembre dernier vous nous avez annoncé qu'un appartement serait occupé par l'accueil extrascolaire AES alors que là on nous annonce une diminution de revenus pour le budget 2024 par rapport à celui de 2023.
- ! Julien Tüscher : au niveau budget, on n'a pas diminué le loyer. Ce sera une imputation interne. Le loyer sera en charge à l'AES. Si l'AES ne devait pas se faire, l'appartement serait loué. Un loyer serait payé tout comme par l'AES s'il devait occuper les locaux. A ce chapitre-là, c'est une question comptable.

- ? Eric Four : concernant le loyer de l'auberge de Cheiry, apparemment une conciliation est engagée. Lors de l'assemblée en décembre dernier, on avait l'impression d'un non-retour entre les parties. On en est où par rapport à ce dossier ? On passe plus que ridicule aux yeux de la population autre que Surpierre. Je voudrais profiter de cette assemblée pour peut-être avoir quelques indications par rapport à cette situation.
- ! Le Président : aujourd'hui la seule indication qu'on peut préciser est que le 22 mars prochain est organisée la séance de conciliation. Tant que la séance n'a pas eu lieu, nous n'avons pas plus d'informations. Tant que la procédure est en cours, les délais légaux sont suspendus. C'est pour cela que nous avons budgétisé la location complète de l'année.
- ? Eric Four : le congé a été donné pour quelle date ?
- ! Le Président : 31 mars 2024.
- ? Léonard Girard : je ne sais pas ce que vous avez prévu après avec ce bistrot parce que je suis très étonné. Depuis que je suis là, c'est le premier bistrotier qui tourne. Il serait très important d'avoir quand même un bistrot à travers toute la Commune. C'est désolant.
- ! Le Président : la volonté du Conseil communal est de remettre en location.
- ? Samuel Girard : par rapport au budget total de la Commune, c'est à peu près quel pourcentage où vous n'avez aucun choix (hôpitaux, écoles, etc.), avec lequel vous pouvez gérer la Commune ? Avant avec la Commune de Cheiry, on était apparemment assez parent pauvre, on avait au niveau de la péréquation financière pas mal d'aides. Au jour d'aujourd'hui, par rapport à la nouvelle Commune, comment est-ce que cela fonctionne, est-ce qu'on arrive toujours à toucher plus ou moins les mêmes montants ou est-ce qu'on est devenu un peu péjorés dans l'histoire ?
- ! Julien Tüscher : concernant la péréquation financière, on reçoit CHF 342'000. Le Conseil communal a demandé un rendez-vous au canton pour qu'ils nous expliquent clairement comment ils la calculent et comment on arrive à ces montants. On a un certain nombre de besoins, on estime que le montant qu'on reçoit ne correspond pas à ces besoins. Si on prend les chiffres par chapitre, on est à 50% pour le canton et les associations (charges liées) et 50 % pour les décisions communales. Sur ce dernier chiffre, il y a aussi quelques montants pour lesquels on a peu de marge de manoeuvre (ex : salaires du personnel communal, taxes, etc.).
- ! Le Président : en résumé il reste les routes et les bâtiments pour lesquels il peut y avoir des décisions communales.
- ? Anne Thierrin : par rapport à il y a 20 ans, est-ce que cette marge de manoeuvre a diminué ou c'est constant ?
- ! Julien Tüscher : je n'ai pas les chiffres pour pouvoir comparer, je ne voudrais pas donner de mauvaise réponse.

#### **d) Vote :**

Le Président soumet au vote le point 7.1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le budget du compte de résultat 2024 de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 90
- objections : 2
- abstentions : 9
- delta de voix : 2

✓ **Le budget du compte de résultat 2024 est approuvé.**

## **7.2 Budget du compte des engagements – version 2 :**

### **a) Présentation par Julien Tüscher :**

→ voir annexe 2.

### **b) Lecture du rapport de la commission financière par Christophe Dupré :**

→ voir annexe 3.

### **c) Questions / remarques sur le sujet :**

! Pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

### **d) Vote :**

Le Président soumet au vote le point 7 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le budget 2024 dans sa globalité de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 87
- objections : 3
- abstentions : 8
- delta de voix : 5

✓ **Le budget 2024 dans sa globalité est approuvé.**

### **8.1 Informations du Conseil communal :**

! Le Président annonce sa démission du Conseil communal :

*« Mesdames et messieurs, je vous annonce que j'ai remis ma démission du conseil communal aux membres de l'exécutif le 6 février 2024 par recommandé. J'ai également informé la préfecture à la même date.*

*En effet c'est pour des motifs personnels que j'ai pris cette décision avec effet au 31 mars 2024. C'est devenu trop lourd pour moi de trouver suffisamment de temps à consacrer à la fonction de conseiller communal et la syndiculture en parallèle d'un emploi à plein temps.*

*Membre du conseil communal de la commune de Villeneuve, puis de celle de Surpierre depuis 2012, j'ai assumé les fonctions de vice-syndic de la commune de Villeneuve, puis de celle de Surpierre jusqu'en 2017 et la fonction de syndic depuis 6 ans maintenant.*

*A toutes ces années passées au conseil communal s'ajoutent encore 10 ans de participation à la municipalité de la commune de Prévonnoloup auparavant.*

*Une certaine lassitude s'est installée depuis quelque temps et je ressens un manque de motivation pour assumer cette tâche au mieux. Je garderai un bon souvenir de cette expérience passée au sein de l'exécutif communal. Je vous remercie pour la confiance témoignée toute au long de ces années.*

*Prochainement une élection complémentaire sera organisée, dans les meilleurs délais, par l'administration communale. Les informations vous seront transmises en temps voulu. Comme nous sommes toujours sous le régime de la convention de fusion Cheiry-Surpierre, le siège vacant devra être repourvu par un citoyen du cercle de Surpierre. »*

L'assemblée applaudit.

! Julien Tüscher se lève et s'adresse au Syndic / Président ;

*« Cher Syndic,*

*Au nom du Conseil, nous tenions à te remercier pour ton engagement et ta passion pour la chose publique.*

*Voilà près de 12 ans que tu t'es engagé pour nos Communes.*

*D'abord comme conseiller communal à Villeneuve où tu occupas le poste de vice-syndic.*

*En 2017, tu as rempli au Conseil de la nouvelle commune fusionnée de Surpierre dont tu en fus son vice-syndic puis son Syndic. Enfin depuis 2021, tu es le Syndic de la Commune de Surpierre issue de la fusion avec la Commune de Cheiry.*

*Tu as toujours eu à l'esprit le bien public pour tes prises de décisions.*

*Tu as su mener des dossiers complexes tels que les PAL et bien d'autres. Tu as également modernisé la gestion administrative de la Commune, processus que nous mènerons à son terme.*

*Nous avons tous éprouvé beaucoup de plaisir à travailler sous ta direction. Nous respectons ta décision et nous te souhaitons le meilleur pour la suite. Merci pour ton engagement. »*

L'assemblée a applaudi. Le Président remercie Julien Tüscher et ses collègues du Conseil communal pour le message.

En réponse aux diverses interventions lors des deux précédentes assemblées (4.12.2023 et 18.12.2023), le Conseil communal répond volontiers comme suit :

- ! Le Président / interpellation de Christophe Dupré concernant la délégation de compétence pour la vente de terrain dans le dossier « accès au Chemin du Château : l'assemblée communale a accepté le 19 juin 2017 une délégation de compétence au sens de l'art. 10 al 2 de la loi sur les communes. Un montant plafonné à CHF 60'000 pour la législature 2017-2021 avait été accepté à l'assemblée. Cette délégation de compétence a été rendue caduque suite à l'entrée en vigueur du règlement des finances communale accepté en assemblée communale le 31 mai 2021.
- ! Jacques Thierrin : interpellation d'Agnès Ndambakuwa concernant le passage piéton à Cheiry qui ne se voyait plus : on a pris contact avec le canton pour une vision locale afin de savoir qui payait la réfection de ce passage clouté. D'après les nouvelles lois, on s'est aperçu que ce passage n'est pas tout à fait aux normes pour la sécurisation. Actuellement, le canton procède au contrôle de tous les passages piétons du canton. Il devrait intervenir dans notre commune d'ici une année voire une année et demi. On doit donc attendre pour ne pas faire deux fois le travail. On prévoit donc juste de refaire la peinture.
- ! Jacques Thierrin : concernant le chemin de Boris le castor le long de la Broye, il est fermé suites aux dernières crues. Une sécurisation doit être faite car des arbres secs risquent de tomber. Des travaux seront réalisés par la corporation forestière d'ici la fin de ce mois de mars.

## **8.2 la parole est à l'assemblée :**

- ! Anne Thierrin remercie la Conseil communal et la commission financière qui ont fait un super travail ces 2-3 derniers mois, elle les félicite. Elle remercie également le Syndic sortant. Elle demande aux participants de les applaudir.

*L'assemblée applaudit.*

- ? Anne Thierrin : est-ce qu'il y a des économies importantes à faire si par exemple on n'avait qu'une déchetterie au lieu de deux ?
- ! Julien Tüscher : des réflexions sont en cours, nous devrions être positionnés d'ici la fin de l'année.
- ? Fabienne Four : concernant les locaux dans l'ancienne école de Villeneuve qui sont vides, est-ce qu'ils pourraient être loués ?
- ! Le Président : comme déjà annoncé, les locaux ne sont pas louables en l'état, un certain nombre de travaux sont à prévoir pour la remise en état de l'appartement. Aussi, le projet du plan d'aménagement de détail (PAD) arrive

à bout touchant. Quand on sera prêt avec les dossiers, on pourra voir dans quelle mesure la zone va être occupée, amortie ou valorisée.

- ! Fabienne Four : ok je suis d'accord mais il y a quand même dans notre commune des gens qui cherchent des appartements. Tout comme l'appartement qui était loué par la famille Campos à Cheiry, il pourrait être loué plutôt que servir à l'accueil extrascolaire (AES).
- ! Ludmilla Bongard : par rapport à l'affectation de cet appartement pour un AES, on n'a vraiment pas d'autres locaux disponibles pour accueillir les enfants. Il y a des normes et des exigences à respecter (*elle en cite quelques-unes*), ce n'est pas simple.
- ! Fabienne Four : j'ai compris mais dans l'école de Surpierre il y a aussi d'autres locaux ?
- ! Ludmilla Bongard énumère le nombre de pièces et leur usage par étage. Il n'y a pas de possibilité autre pour autre chose à Surpierre.
  
- ? Raphaël Thierrin : concernant le PAD dans le secteur de l'ancienne école à Villeneuve, est-ce qu'il est à l'étude, est-ce qu'un budget a été voté ?
- ! Le Président : un crédit avait été voté il y a un peu plus d'une année, le projet est en cours.
  
- ? Christian Duc : suite à mon intervention la dernière fois au sujet des places de parc devant le Château, j'avais demandé qu'on entreprenne quelque chose pour faire payer le vice-syndic et l'autre propriétaire et je viens d'entendre que ceux du conseil actuellement ont décidé de ne pas entreprendre de procédure pour récupérer cet argent d'env. CHF 40'000. Je constate donc que le conseil actuel ne défend pas les intérêts de la commune. Je pense qu'on est peut-être trop riche c'est ça ?
- ! Le Président : je te laisserai à ton interprétation. Comme dit avant, la décision a été prise en 2019. On en a discuté à plusieurs assemblées, on a répondu à des questions de la Préfecture, on a été au Tribunal de la Broye et on a aussi dit qu'on n'a pas tout fait juste dans ce dossier. Aujourd'hui, comme on a dit aussi, le dossier est arrêté, il est figé. On sait ce qu'on pourrait faire. Si on devait reprendre ce dossier, on devrait prochainement soumettre une demande à l'assemblée communale.
- ! Christophe Dupré s'adresse au Président : la réponse que tu as donnée à Christian Duc m'a étonnée. Tout d'abord je te remercie pour toutes années passées au Conseil communal. Par contre, je pense qu'il y a vraiment eu un manque de ta part sur ce dossier-là et je considère que cette réponse que tu as donnée en introduction de cette assemblée n'est pas correcte envers les citoyens de la commune de Surpierre et on croit à une vraie prise de position du Conseil communal. C'est CHF 40'000 ou peut-être 32'000 qui ont été dépensés durant l'année 2022 pour « on ne sait pas trop quoi » ou ne veut pas le dire et j'estime que le conseil communal actuel doit se positionner. Dans la loi sur les Communes, c'est le Syndic qui doit prendre le lead et régler le sujet. S'il ne le fait pas, c'est au Conseil communal dans son ensemble qui doit le faire. S'il ne le fait pas non plus, c'est le Préfet et s'il ne le fait pas, c'est au Service des communes à le faire. Je demande à notre conseil communal actuel de prendre position par rapport à ces CHF 32'000 de frais d'études et de justice (ce qu'il y avait dans les comptes 2022). C'est ta responsabilité et celle de tous les Conseillers de vous sentir concernés.

L'assemblée applaudit.

- ? Léonard Girard : uniquement pour les votations, est-ce que la boîte-aux-lettres à Cheiry pourrait être ouverte et les scrutateurs prennent les bulletins en passant plutôt que de courir expressément à Villeneuve pour déposer les enveloppes de vote ?
- ! Le Président : vous avez la possibilité de poster les enveloppes de vote.
- ! Bruno Ballif : les enveloppes sont gratuites pour le retour. Il faut déposer l'enveloppe dans une boîte aux lettres jaune de la Poste et c'est la Commune qui paie le retour en fonction du nombre d'enveloppes qui sont rentrées. C'est nouveau, il n'y a pas besoin d'affranchir, c'est la Commune qui prend en charge.
- ? Léonard Girard : quand on monte le chemin de Beauregard depuis Cheiry, du côté droit ça se ronge passablement. Il y aurait 15-20 cm en-dessous de la route. Je proposerais de mettre un peu des cailloux le long, je ne vous demande pas de faire venir un camion pour quelques brouettées mais éventuellement vous arranger avec un paysan.
- ! Le Président : le Conseiller en charge des routes a pris bonne note.
- ! Jacques Thierrin : je passerai chez toi pour voir où c'est exactement.
- ? Léonard Girard : souvent on a soulevé ce problème des eaux usées de Villeneuve. En expliquant avec toute l'eau je pense des toits et des commerces (*ndlr : des entreprises*) ça faisait un gros volume dans l'épuration. Je me pose la question si c'était vraiment l'eau propre qui va dans les canalisations pour l'épuration ou bien si c'est l'inverse, que c'est l'eau usée qui va dans les canalisations pour aller au ruisseau. J'aimerais avoir des précisions une fois là-dessus.
- ! Alexandre Gorret : pour le secteur Villeneuve, on doit réaliser la mise en séparatif c'est-à-dire séparer les deux eaux. Les eaux usées vont à la STEP pour se faire traiter et les eaux claires retournent dans un ruisseau ou s'infiltrent dans le terrain.
- ! Quelques échanges à ce sujet se poursuivent entre Léonard Girard et Alexandre Gorret.
- ! Jean-Yves Fawer : c'est à la commune de mettre à disposition les canalisations qui nous permettent de passer en séparatif, ce n'est pas aux propriétaires de le faire. Au niveau des propriétaires, il y a assez de frais pour se raccorder à cette nouvelle canalisation. En plus, les propriétaires vont devoir subir le passage de ces canalisations sur leur terrain.
- ! Raphaël Thierrin : juste à Surpierre et à Cheiry, on est passé par là il y a 30 – 25 - 20 ans, cela n'a rien d'exceptionnel.
- ! Andrea Mangold Thierrin : moi j'aimerais juste informer la population que la Commune de Surpierre ne possède pas de piquet de pompiers comme on l'entend par Monsieur Tüscher si jamais.
- ? Julien Tüscher : je me dois de répondre. Parce que Madame Andrea Thierrin je ne vous laisserai pas dire n'importe quoi. Est-ce que moi j'ai dit ça ?
- ! Andrea Mangold Thierrin : oui.
- ? Julien Tüscher : est-ce que devant l'assemblée j'ai dit qu'il y avait un piquet de pompiers ?
- ? Andrea Mangold Thierrin : vous ne vous rappelez plus c'est ça ?

- ! Julien Tüscher : non, il n'y a jamais eu de piquet aux pompiers dans l'enclave ou quoique ce soit. Ne me faites pas tenir des propos que je n'ai pas dits. Sinon je vous attaque pour diffamation que ce soit clair devant tout le monde.
- ! Andrea Mangold Thierrin : oui alors oui il n'y a pas de problème.
- ! Laurent Thierrin : donc ça a été dit à Monsieur le Caporal Ménétreay.
- ! Julien Tüscher : je n'ai pas dit qu'il y avait un service de piquet Monsieur Thierrin.
- ! Laurent Thierrin : alors il faudra déposer plainte contre lui.
- ! Andrea Mangold Thierrin : pas contre nous.
- ! Laurent Thierrin : pas contre nous.
- ! Julien Tüscher : c'est vous qui tenez des propos aujourd'hui.
- ! Laurent Thierrin : voilà.
- ? Christophe Dupré : encore une question concernant un point relevé lors des dernières assemblées. Pour les adductions d'eau par exemple comme pour le terrain de foot à Villeneuve c'était ressorti comme étant un exemple. Je voulais savoir s'il y avait d'autres bâtiments ou d'autres propriétés de la commune ou d'autres associations qui étaient soumis au même type de forfait comme l'est actuellement le terrain de foot de Villeneuve.
- ! Alexandre Gorret : alors oui. Il y a la société de tir 300 m, la société de tir au pistolet pour Villeneuve qui sont aussi au forfait sauf erreur.
- ! Christophe Dupré : moi ça m'a quand même interpellé parce que j'ai étudié le règlement sur l'adduction d'eau et je n'ai vu aucun point qui mentionnait comme quoi il y avait un forfait qui était possible. A mon avis, la commune va devoir, elle n'a pas le choix elle est obligée, d'installer un compteur sur tous ses bâtiments et de participer en tant que propriétaire comme tout un chacun au paiement des taxes de l'eau. Il ne faut pas oublier que ce compte de l'eau est un compte qui doit être équilibré. Tout ce qui n'est pas payé par un propriétaire est payé les autres propriétaires. D'où mon intervention pour que chaque propriétaire comme une entreprise participe en fonction de ce qui lui est mis à disposition. Ce n'est pas quelque chose contre le foot. Je vous laisse régler qu'est-ce que vous devez facturer ou pas à l'USCV, en tant que propriétaire la Commune se doit de payer comme tout le monde.
- ! Alexandre Gorret : c'est un forfait pour venir en aide à de nos sociétés, c'était ça l'idée du Conseil communal de facturer un forfait.
- ! Christophe Dupré : on a voté un règlement sur les aides aux sociétés, il faut l'appliquer. S'il y a quelque chose à donner à ces sociétés, je ne suis pas contre. Simplement, pour l'équilibre des comptes dans le budget de l'eau, c'est important que tous les propriétaires paient leur part. Ensuite si vous voulez subventionner ça par ailleurs par un autre compte, libre à vous. Le règlement pour l'eau, que ce soit pour l'adduction ou l'épuration, doit être respecté y compris par la Commune.
- ! Alexandre Gorret : ce sera une prochaine décision au sein du Conseil communal.
- ? Christian Duc : je reviens au sujet des places de parc. Suite à la précédente intervention de M. Dupré, j'ai compris que le marquage des places de parc a été payé par la Commune aussi ?
- ! Le Président : oui, il y a été payé par la Commune.

- ? Christian Duc : la Commune a payé le marquage, le démarquage aussi qui a été supprimé. Quand j'avais fait une intervention vous m'aviez répondu que vous n'aviez pas vendu des places de parc mais de la surface communale. Donc si vous avez fait le marquage des places de parc, je pense que vous avez vendu des places de parc normalement ? C'est de la diffamation, on ne peut pas me répondre qu'on a vendu de la surface communale. Qu'est-ce que vous dites de ça ?
- ! Le Président : il faut différencier, il y a eu deux parties dans la facturation pour le marquage. La Commune a payé le marquage de la route et les propriétaires le marquage de leur place devant chez eux.
- ? Christophe Dupré : concernant ces études qui avaient été réalisées en 2022 pour ces fameuses places de parc il n'y avait pas eu de mise en concurrence des différents bureaux d'ingénieurs ? Cela a aussi été attribué de gré à gré à un ex bureau de M. Tüscher je pense.
- ! Le Président : on est dans des montants qui me paraissent assez raisonnables, on a attribué à un bureau de la région qui s'appelle CFA. Pour revenir à ton intervention avant Christophe, je pense que je vais dire que s'il y a encore des gens qui pensent qu'on a fait faux, j'accepte bien volontiers ça. Je pense qu'il faut aller de l'avant, il faut ouvrir une procédure, il faut prendre contact avec la Préfecture et je me tiendrai bien volontiers, même si j'ai annoncé ma démission, à disposition. Ce qu'on a déjà fait une fois, je n'aurai pas de problème avec ça. Au bout d'un moment faut qu'on voie en avant, on veut bien accepter nos erreurs, on a été aussi un peu puni.

*L'assemblée applaudit.*

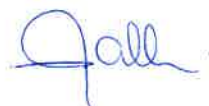
- ! Christophe Dupré : jusqu'à présent, on n'a pas entendu beaucoup de mea culpa et de « oui on a fait une erreur », c'est la première fois que je l'entends de ta bouche. En tout cas de ta part et du principal intéressé, je te rappelle que ce n'est pas forcément toi qui es en ligne de mire, on n'a pas beaucoup entendu. Ce serait plutôt à quelqu'un d'autre à le faire je pense ce genre de commentaire.
- ! Raphaël Thierrin : depuis décembre 2022, on parle de cette affaire. Il y a eu des articles dans les journaux. On entend des gens du villages qui parlent de ça. Je pense que la commission financière, ce sont des gens capables, pourraient faire un rapport sur cette affaire. Qu'une fois ce soit mis noir sur blanc, il faut crever l'abcès.

Pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 21h35 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.



Le Vice-Syndic  
Julien Tüscher

La Secrétaire  
Stéphanie Sallin

*Annexes :*

- 1- Présentation de l'impact financier relatif à l'augmentation des taux d'imposition communaux des personnes physiques et morales ;*
- 2- Rapports de la commission financière ;*
- 3- Budget 2024 - version 2 ;*
- 4- Présentation powerpoint.*



**Assemblée communale du 19 février 2024**

## **Présentation de l'impact financier relatif à l'augmentation des taux d'imposition communaux des personnes physiques et morales**

Présentation par Julien Tüscher - Vice-Syndic & Responsable du dicastère des finances

---

Le Conseil communal, à la suite du refus du budget par l'assemblée communale le 4.12.2023, a pris le parti de :

- 1- générer des économies par le report d'entretiens ;
- 2- proposer une augmentation des taux d'impositions de 2.5 % des personnes physiques et morales ;
- 3- réévaluer certains revenus selon les dernières données rentrées.

Ceci dans le but de vous présenter un budget proche de l'équilibre.

Afin d'atteindre ce but, le Conseil communal a su générer :

- 1- CHF 80'726.05 d'économie de charges
- 2- CHF 102'500.50 CHF de revenus complémentaire dont CHF 86'250.00 liés à l'augmentation des taux d'impositions communaux proposés.

Le budget version 2 qui vous sera présenté plus tard présente un excédent de revenus de CHF 13'606.52.

Avant de vous présenter les hausses des taux d'impositions projetées et leurs impacts financier, il nous incombe de clarifier le déroulement et l'articulation de l'approbation de ceux-ci ainsi que du budget 2024. Et ce afin que vous puissiez voter sur ces propositions en toutes connaissances de cause.

L'assemblée communale est libre d'accepter ou non les hausses proposées. En cas de refus, il n'y a pas d'impact sur la suite du déroulement de l'assemblée et en particulier sur la présentation du budget 2024. En effet, le Conseil doit simplement vous renseigner sur les modifications qu'engendre ce ou ces refus sur le résultat global du budget et les comptes y relatifs. En somme, vous êtes libres d'approuver ou d'accepter les nouveaux taux d'impositions. Le budget sera adapté en conséquence.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE  
DE LA COMMUNE DE SURPIERRE

---

**Augmentation du taux d'imposition des personnes physiques de 88.7 à 91.2%**

L'augmentation d'impôt présentée ce soir permet de corriger une tendance qui s'est dessinée ces dernières années, à savoir la péjoration du résultat de fonctionnement de la commune de Surpierre. D'autres communes sont aussi touchées par cette même péjoration des finances. Cette évolution est structurelle et n'est pas due à la conjoncture propre à 2024. Cette année, avec la première version du budget 2024, l'excédent de charge prévu est important au regard des moyens limités de la commune. En effet, comme exposé lors de la dernière assemblée, la situation financière de la commune ne pourra absorber une suite d'exercices fortement déficitaires. Par ailleurs, la commune va devoir faire face à des investissements relativement lourds dans le futur, et ce même si seuls les investissements prioritaires exposés dans la planification financière sont réalisés à terme. Cette augmentation du taux d'imposition permettra l'équilibre du budget de fonctionnement à moyen terme et participera au maintien d'une capacité d'investissement. La commission financière donne donc à l'assemblée un préavis positif pour cette augmentation d'impôt des personnes physiques.

**Augmentation du taux d'imposition des personnes morales de 84 à 86.5%**

En préambule, on notera que les impôts perçus pour les personnes morales représentent une part très faible des revenus de l'impôt pour la commune de Surpierre. Contrairement à certaines communes, la commune de Surpierre n'a pas sur son territoire de siège social de sociétés de grande ampleur. Par soucis d'équité et de cohérence, la commission financière donne à l'assemblée un préavis positif pour cette augmentation d'impôt des personnes morales.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE  
DE LA COMMUNE DE SURPIERRE

---

**BUDGET 2024 version 2 (sans augmentation d'impôts)**

Le budget de fonctionnement 2024 a été révisé suite à son refus par l'assemblée communale du 4 décembre 2023. Ce nouveau budget a été présenté à la commission financière lors d'une séance tenue le 30 janvier 2024 en présence du Syndic, Monsieur Jean- Michel Wyssa, du conseiller en charge des finances, Monsieur Julien Tüscher, de la boursière communale Madame Francine Nicolet et de Monsieur Fabrice Corminboeuf de la société Fiduservice SA. A cette occasion, nous avons obtenu les renseignements et précisions nécessaires à la bonne compréhension du budget.

**Rapport sur le budget du compte de résultat 2024 de la Commune de Surpierre :**

Pour ce quatrième exercice budgétaire établi selon les nouvelles normes comptables MCH2, les chiffres présentés dans cette version révisée sont déficitaires. En effet, pour un total de charges de CHF 5'152'065.72 (+ 9% par rapport au budget 2023) et des recettes attendues pour CHF 5'079'422.24 (+ 7.6% par rapport au dernier budget), ce budget présente un excédent de dépenses de CHF 72'643.48. Nous soulignons l'effort du conseil communal pour réaliser des économies budgétaires de 80'726.05 par rapport à la version 1 de ce budget présenté en décembre 2023. Par rapport à la première version de budget, les dépenses sont réduites grâce à l'étalement de certains travaux d'entretien dans le temps et par l'abandon de quelques dépenses non prioritaires. À la suite du refus de l'augmentation d'impôt présentée ce soir, les recettes n'ont que peu progressées dans cette nouvelle version du budget 2024(+ 16'250.5) Par ailleurs, deux mois supplémentaires ont aussi permis de mieux évaluer certaines dépenses et recettes en prenant en compte les premiers résultats de l'exercice 2023.

De façon générale, comme mentionné dans notre précédent rapport, les grandes dépenses, dont celles qui sont liées à notre participation à des organismes externes, augmentent, ceci dans une proportion similaire à celle constatée chaque année.

Cette nouvelle version du budget 2024 ne prend pas complètement en compte la situation financière relativement tendue de la commune. La hausse des dépenses dues aux améliorations de certaines prestations et l'augmentation des charges liées vont probablement continuer. Pour assurer un financement équilibré à moyen terme, une hausse d'impôt est à prévoir. Toutefois, pour l'année 2024, la maîtrise des dépenses permet d'afficher un résultat, certes déficitaire, mais de 1.4% seulement, ce qui reste acceptable.

Nous donnons donc à l'assemblée un préavis positif pour le vote du budget de fonctionnement 2024 de la commune de Surpierre présenté ce soir.

---

## Rapport global pour le budget du compte de résultat et des investissements 2024

En fonction de la nouvelle version du budget du compte de résultat présenté ce soir et pour les investissements tels que décidés lors de l'assemblée communale du 4 décembre 2023, la commission financière vous recommande d'accepter globalement les budgets proposés par le conseil communal de Surpierre pour l'exercice 2024.

Nous tenons à remercier Monsieur le Syndic ainsi que les conseillers communaux pour le travail effectué ainsi que pour les explications et éclaircissements donnés. Nous remercions également la boursière communale ainsi que M. Corminboeuf pour leur excellent travail et leur disponibilité.

La commission financière

Les membres :




Rémi Crausaz

Christophe Dupré

Jean-Daniel Lambert

Pascal Thierrin

Benoît Torche



Surpierre, le 19 février 2024.



Assemblée communale du 19 février 2024

## Budget 2024 de la commune de Surpierre – version 2

Présentation par Julien Tüscher - Vice-Syndic & Responsable du dicastère des finances

---

Les tableaux projetés présentent les charges et revenus du budget 2024 et du budget 2023.

La dernière colonne présente les différences entre le budget 2024 version 1 par rapport au budget 2024 version 2.

### 1. Budget du compte de résultats

Le budget du compte de résultat 2024 révisé présente un excédent de charges de CHF 72'643.48.

Les charges :

N° de compte	Descriptif	Charges 24	Revenus 24	Charges 23	Revenus 23	Variations par rapport au budget 2024 v1	Remarques
<b>0110</b>	<b>Législatif</b>	<b>18'000.00</b>		<b>15'000.00</b>			
0110.3001.00	Jetons de présences, de la Commission financière	4'000.00		4'000.00		-2'000.00	Maintien du budget 23 pas besoin de séance supplémentaire en lien avec l'investissement pour l'agrandissement de l'école.
<b>0120</b>	<b>Exécutif</b>	<b>55'033.70</b>		<b>49'533.70</b>			

0120.3132.00	Prestations de tiers	6'000.00		0.00		-2'000.00	Maintien de ce nouveau poste pour que l'exécutif puisse faire appel à des spécialistes si nécessaire tels que juriste, avocat, chargé de communication etc...
<b>0220</b>	<b>Administration communale</b>	<b>313'462.08</b>	<b>4'617.19</b>	<b>288'464.65</b>	<b>4'617.20</b>		
0220.3000.00	Traitement du conseil communal	18'000.00		20'000.00		-2'000.00	Réévalué selon les comptes 2023.
0220.3100.00	Matériel de bureau	3'500.00		4'500.00		-1'000.00	Réévalué selon les comptes 2023.
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	1'000.00		2'000.00		-1'000.00	Réévalué selon les comptes 2023.
0220.3113.00	Matériel informatique	3'500.00		3'000.00		-3'500.00	Report d'acquisition d'ordinateurs pour le Conseil afin de garantir la sécurité de l'accès au serveur par VPN. Renouvellement de 2 à 3 postes pour l'administration maintenu.
0220.3170.01	Frais de réceptions et délégations	7'000.00		10'000.00		-3'000.00	Réévalué selon les comptes 2023.
<b>0290</b>	<b>Bureau communal - Villeneuve</b>	<b>26'349.35</b>		<b>27'555.90</b>			
0290.3000.00	Traitement du conseil communal (tous bâtiments communaux)	2'000.00		4'000.00		-2'000.00	Réévalué selon les comptes 2022 et 2023.
0290.3144.00	Entretien des bâtiments	2'500.00		4'000.00		-1'500.00	Revu à la baisse pas d'entretien particulier prévu en 2024.
<b>0292</b>	<b>Grande salle de Surpierre</b>	<b>69'039.44</b>	<b>4'038.11</b>	<b>81'592.55</b>	<b>4'038.00</b>		
0292.3144.00	Entretien des bâtiments	12'000.00		12'000.00		-13'000.00	Le remplacement du système de contrôle d'accès y compris logiciel est reporté jusqu'à ce que celui en place ne puisse plus être réparé. Les pièces ne sont plus produites. Réduction de la part imprévisible des entretiens (réglages de la sonorisation par exemple). Les autres travaux d'entretien sont maintenus (nettoyage des fenêtres et de la poussière sur les gaines de ventilation, les raccordements électriques définitifs de l'aérochauffeur et du steamer par exemple).
<b>0296</b>	<b>Immeuble la Rochette - Cheiry</b>	<b>29'432.25</b>	<b>46'800.00</b>	<b>18'663.20</b>	<b>49'400.00</b>		

0296.3144.00	Entretien des bâtiments	15'000.00		4'000.00		-10'000.00	Entretien réduit au minimum pour rafraichir l'appartement destiné à l'AES. Remplacement des portes extérieures des garages reportées malgré leur état.
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>	<b>199'963.62</b>	<b>7'514.08</b>	<b>253'321.46</b>	<b>7'514.08</b>		
6150.3132.00	Honoraires ingénieurs routes	15'000.00		40'000.00		-5'000.00	Revu à la baisse, moins de dépenses prévues pour la planification 2024.
<b>6330</b>	<b>Autres types de transports</b>	<b>0.00</b>					
6330.3169.01	Locations E-bike	0.00				-1'000.00	Abandon de la participation de la Commune à l'opération pike e bike
<b>7301</b>	<b>Gestion communale des déchets</b>	<b>137'129.83</b>	<b>126'000.00</b>	<b>110'934.95</b>	<b>110'000.00</b>		
7301.3140.01	Renouvellement haie et clôture	16'000.00		0.00		-15'889.50	La haie sera arrachée et remplacée. L'enceinte sera quant à elle fermée avec les barrières territoriales actuelles et complétées par celles que nous avons en stock. Plus de brise-vue prévu.
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>103'415.98</b>	<b>12'000.00</b>	<b>99'204.61</b>			
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	25'000.00		30'000.00		-5'000.00	Réévaluation du coût des urbanistes. Certaines décisions rendues à fin 2023 devraient permettre à la Commune de clore certains recours concernant les PAL et permettre leur entrée en force.
7900.3300.00	Amortissements	46'123.91		46'012.51		-8'000.00	Report du début des amortissements en 2025 du PAD le Pommey et de l'étude Valtraloc car ces investissements se clôtureront en 2024.
<b>9630</b>	<b>Immeubles Les Gottes 19 - Surpierre</b>	<b>26'368.98</b>	<b>48'800.00</b>	<b>18'195.00</b>	<b>48'000.00</b>		
9630.3132.00	Prestations tiers (architectes, ingénieurs)	0.00		0.00		-5'000.00	Pré-étude pour améliorer l'enveloppe énergétique du bâtiment et réfection des façades annulée.

→ Economies générées **80'726.05** CHF par rapport au budget version 1.

Les revenus :

N° de compte	Descriptif	Charges 24	Revenus 24	Charges 23	Revenus 23	Variation par rapport au budget v1	Remarques
<b>0294</b>	<b>Bâtiment de l'auberge - Villeneuve</b>	<b>39'104.87</b>	<b>28'800.00</b>	<b>29'751.85</b>	<b>27'360.00</b>		
0294.4470.00	Revenu locatif de l'Auberge de Villeneuve patrimoine administratif		28'800.00		27'360.00	+1'440.00	Mise à jour du loyer après l'aménagement d'une cuisine dans l'appartement.
<b>0295</b>	<b>Bâtiment de l'auberge - Cheiry</b>	<b>30'938.84</b>	<b>50'000.00</b>	<b>18'113.20</b>	<b>58'000.00</b>		
0295.4470.00	Revenu locatif Bâtiment la Lembaz patrimoine administratif		50'000.00		58'000.00	+2'000.00	Diminution des revenus locatifs maintenue. Un appartement doit subir d'importantes rénovations dont les coûts ne peuvent être couverts par le budget des entretiens. Un crédit additionnel ou supplémentaire sera proposé à l'assemblée communale en mai 2024. Initialement une réduction de 10'000 CHF était prévue pour couvrir une éventuelle perte liée à la location de l'auberge et au temps de rénovation des appartements. Une procédure de conciliation est en cours par conséquent aucune date de libération des locaux de l'auberge n'est arrêtée.
<b>1500</b>	<b>Service du feu communal</b>	<b>78'600.80</b>	<b>40'600.00</b>	<b>64'092.00</b>	<b>33'000.00</b>		
1500.4470.00	Revenu locatif		8'600.00		2'000.00	+6'600.00	Depuis la première élaboration du budget en septembre les coûts des locations des locaux communaux ont été validés par contrats avec l'ADIS.
<b>7301</b>	<b>Gestion communale des déchets</b>	<b>137'129.83</b>	<b>126'000.00</b>	<b>110'934.95</b>	<b>110'000.00</b>		
7301.4510.00	Prélèvement au financement spécial déchets maintien de la valeur (FSMV)		16'000.00		0.00	-15'889.50	Diminution proportionnelle du prélèvement au fond du maintien de la valeur pour le remplacement de la haie.
<b>7710</b>	<b>Cimetière communaux</b>	<b>18'933.86</b>	<b>5'300.00</b>	<b>10'052.40</b>	<b>5'200.00</b>		
7710.4612.00	Participation de la paroisse au cimetière communal		1'300.00		1'200.00	+100.00	Correction d'une erreur de montant par rapport au budget v1

<b>9100</b>	<b>Impôts communaux ordinaires</b>	<b>28'000.00</b>	<b>2'588'000.00</b>	<b>28'000.00</b>	<b>2'360'000.00</b>		
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale		2'180'000.00		2'050'000.00	0.00	Progression attendue sans modification du taux d'imposition
9100.4001.00	Impôts sur la fortune des personnes physiques - année fiscale		250'000.00		225'000.00	0.00	Progression attendue sans modification du taux d'imposition
9100.4002.00	Impôt à la source		30'000.00		22'000.00	+10'000.00	Adaptation des impôts à la source selon les comptes 2023
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale		30'000.00		9'500.00	0.00	Progression attendue sans modification du taux d'imposition
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales - année fiscale		3'000.00		3'500.00	0.00	Progression attendue sans modification du taux d'imposition
<b>9101</b>	<b>Impôts communaux spéciaux</b>		<b>441'000.00</b>		<b>424'000.00</b>		
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale		177'000.00		165'000.00	+12'000.00	Correction du montant encaissé de la contribution immobilière selon le montant effectivement facturé.

## 2. Budget du compte des engagements

Le budget des comptes des engagements présentes 1 modification :

La suppression du crédit additionnel pour la halle voirie et vestiaire à Villeneuve

		Budget 2024		Budget 2023		
		charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	statut
<b>Bâtiment de l'auberge - Villeneuve</b>						
0294.5060.00	Auberge Villeneuve - cuisine appartement + fenêtres	22'032.15	0.00	48'000.00	0.00	Reporté

<b>Bâtiment de l'auberge - Cheiry</b>						
0295.5060.00	Auberge Cheiry - cellules froides et congélation	45'000.00	0.00	45'000.00	0.00	Reporté
<b>Ecole de Surpierre</b>						
2170.5030.00	Aménagement place de jeux Surpierre Grande Salle	3'245.40	0.00	5'432.95	0.00	Reporté
<b>Ecole de Cheiry</b>						
2171.5040.00	Rénovation façades complexe scolaire	0.00	0.00	8'544.40	0.00	Terminé
2171.5040.01	Pavillon scolaire provisoire Cheiry	280'000.00	0.00	280'000.00	0.00	Reporté
2171.5290.00	Crédit d'étude agrandissement école Cheiry	36'020.00	0.00	50'000.00	0.00	Reporté
<b>Sport</b>						
3410.5040.00	Hangar voirie + vestiaires sportifs	245'000.00	0.00	245'000.00	0.00	Reporté
<b>Route communale</b>						
6150.5010.02	Réfection chemin déchetterie Surpierre	52'800.00	0.00	55'000.00	0.00	Reporté
6150.5010.03	Rénovation chemin Crêtes + Roches	16'978.05	0.00	16'978.05	0.00	Reporté
6150.5010.05	Eclairage public Surpierre	0.00	0.00	64'985.00	0.00	Terminé
6150.5010.06	Entretien chemin clos du Vua	0.00	0.00	86'200.00	0.00	Terminé
6150.5010.12	Trottoir passage du Poyet route laiterie Surpierre	45'315.60	0.00	50'000.00	0.00	Reporté
6150.5040.00	Hangar voirie + vestiaires sportifs	408'571.65	0.00	444'225.45	0.00	Reporté
6159.6100.00	Participation de tiers - route du clos du Vua	0.00	0.00	0.00	0.00	Terminé
<b>Approvisionnement communal en eau</b>						
7101.5031.01	Construction réseau Surpierre	326'378.10	0.00	383'628.20	0.00	Reporté
7101.5031.02	Construction réseau Cheiry	0.00	0.00	28'021.15	0.00	Terminé
7101.5031.04	Villeneuve - conduite d'eau route de Lucens	16'073.80	0.00	45'000.00	0.00	Reporté
<b>Traitement communal des eaux usées</b>						
7201.5030.04	Cheiry - bois des Contens - mise à l'air libre	0.00	0.00	27'500.00	0.00	Terminé
7201.5032.00	Mise en conformité EU Villeneuve / crédit d'étude	0.00	0.00	16'286.00	0.00	Terminé
7201.5032.01	Mise en séparatif route de Lucens étape 1	10'015.40	0.00	40'000.00	0.00	Reporté
7201.5032.02	<b>Mise en conformité EU Villeneuve / crédit d'étude</b>	<b>120'000.00</b>	0.00	0.00	0.00	Nouveau
7201.6310.00	<b>Subvention - Cheiry - bois des Contens</b>	0.00	<b>22'000.00</b>	0.00	0.00	Nouveau
<b>Gestion communale des déchets</b>						
7301.5033.00	Aménagement déchetterie Cheiry	101'453.15	0.00	101'453.15	0.00	Reporté
7301.5033.02	Déchetterie - Gestinergie			68'000.00	0.00	Refusé
<b>Cimetière communaux</b>						

7710.5010.00	Chemin piétonnier cimetière Surpierre	0.00	0.00	5'605.00	0.00	Terminé
<b>Aménagement du territoire</b>						
7900.5030.00	Entretien place restaurant / cimetière Cheiry	0.00	0.00	45'000.00	0.00	Reporté
7900.5090.00	Investigations sites pollués Villeneuve	5'150.90	0.00	5'500.90	0.00	Reporté
7900.5290.01	Villeneuve - PAD Le Pommey	15'836.90	0.00	25'000.00	0.00	Reporté
7900.5290.02	Aménagement territoire - concept Valtraloc	26'712.95	0.00	55'000.00	0.00	Reporté
<b>Immeuble les Gottes 19</b>						
9630.5040.00	Transformation bâtiment	0.00	0.00	8'018.50	0.00	Terminé
9630.5040.01	Remplacement chaudière - les Gottes - Surpierre	0.00	0.00	46'442.00	0.00	Terminé
<b>Total</b>		<b>1'776'584.05</b>	<b>22'000.00</b>	<b>2'299'820.75</b>	<b>0.00</b>	



ASSEMBLEE COMMUNALE  
du 19 février 2024

*Bienvenue*



## ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2023 ;
2. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023 ;
3. Présentation de l'impact financier relatif à l'augmentation des taux d'imposition communaux des personnes physiques et morales ;
4. Augmentation du taux d'imposition communal des personnes physiques (de 88.7% à 91.2%) ;
5. Augmentation du taux d'imposition communal des personnes morales (de 84% à 86,5%) ;
6. Confirmation du résultat du budget du compte de résultat selon les taux d'imposition approuvés ;
7. Budget 2024 de la commune de Surpierre ;
8. Informations & divers.



Point 1 de l'ordre du jour :

# **Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2023**



Point 1 de l'ordre du jour :

## **Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2023**

validation du procès-verbal  
du 4.12.2023 par l'assemblée ...





Point 2 de l'ordre du jour :

# **Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023**



Point 2 de l'ordre du jour :

## **Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023**

validation du procès-verbal  
du 18.12.2023 par l'assemblée ...





Point 3 de l'ordre du jour :

# **Présentation de l'impact financier relatif à l'augmentation des taux d'imposition communaux des personnes physiques et morales**



Point 3 de l'ordre du jour :

## **Présentation de l'impact financier relatif à l'augmentation des taux d'imposition communaux des personnes physiques et morales**

- Economies de charges de CHF 80'726.05 par rapport à la version 1 ;
- Revenus complémentaires générés CHF 102'500.50 dont CHF 86'250.00 liés à l'augmentation des taux d'imposition communaux des personnes physiques et morales projetée ;
- Le budget proposé présente un excédent de revenus de CHF 13'606.52.



Point 4 de l'ordre du jour :

**Augmentation du taux d'imposition  
communal des personnes physiques  
(de 88.7% à 91.2%)**



Point 4 de l'ordre du jour :

## Augmentation du taux d'imposition communal des personnes physiques (de 88.7% à 91.2%)

	Impôts sur	Taux 2024	Revenus budgétés	Revenus sans hausse	Delta revenus
<b>9100.4000.00</b>	Revenu des personnes physiques	91.20%	2'250'000.00	2'180'000.00	+70'000.00
<b>9100.4001.00</b>	Fortune des personnes physiques	91.20%	265'000.00	250'000.00	+15'000.00
<b>Total</b>					+85'000.00



Point 4 de l'ordre du jour :

**Augmentation du taux d'imposition communal des personnes physiques (de 88.7% à 91.2%)**

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 4 de l'ordre du jour :

## **Augmentation du taux d'imposition communal des personnes physiques (de 88.7% à 91.2%)**

... avez-vous des questions ? ...





Point 4 de l'ordre du jour :

## **Augmentation du taux d'imposition communal des personnes physiques (de 88.7% à 91.2%)**

... approbation par l'Assemblée.





Point 5 de l'ordre du jour :

**Augmentation du taux d'imposition  
communal des personnes morales  
(de 84% à 86,5%)**



Point 5 de l'ordre du jour :

## Augmentation du taux d'imposition communal des personnes morales (de 84% à 86,5%)

	Impôts sur	Taux 2024	Revenus budgétés	Revenus sans hausse	Delta revenus
<b>9100.4010.00</b>	Bénéfice des personnes morales	86.50%	31'000.00	30'000.00	+1'000.00
<b>9100.4011.00</b>	Capital des personnes morales	86.50%	3'250.00	3'000.00	+250.00
<b>Total</b>					+1'250.00



Point 5 de l'ordre du jour :

**Augmentation du taux d'imposition communal des personnes morales (de 84% à 86,5%)**

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 5 de l'ordre du jour :

## **Augmentation du taux d'imposition communal des personnes morales (de 84% à 86,5%)**

... avez-vous des questions ? ...





Point 5 de l'ordre du jour :

**Augmentation du taux d'imposition communal des personnes morales (de 84% à 86,5%)**

... approbation.





Point 6 de l'ordre du jour :

# **Confirmation du résultat du budget du compte de résultat selon les taux d'imposition approuvés**



Point 6 de l'ordre du jour :

## Confirmation du résultat du budget du compte de résultat selon les taux d'imposition approuvés

*L'augmentation des taux d'imposition communaux des personnes physiques et morales est refusée par l'assemblée.*

Variante 2	Impôts sur	Taux 2024	Revenus budgétés	Revenus validés	Delta revenus
9100.4000.00	Revenu des personnes physiques	88.70%	2'250'000.00	2'180'000.00	-70'000.00
9100.4001.00	Fortune des personnes physiques	88.70%	265'000.00	250'000.00	-15'000.00
9100.4010.00	Bénéfice des personnes morales	84.00%	31'000.00	30'000.00	-1'000.00
9100.4011.00	Capital des personnes morales	84.00%	3'250.00	3'000.00	-250.00
<b>Total</b>					<b>-86'250.00</b>

Le budget présente un excédent de charges de **CHF 72'643.48**



Point 7 de l'ordre du jour :

# **Budget 2024 de la commune de Surpierre**



Point 7 de l'ordre du jour :

## Budget 2024 de la commune de Surpierre

Budget du compte de résultat 2024 – version 2 ;

Variation économique par rapport à la version 1 du budget :

Les charges :

N° de compte	Descriptif	Charges 24	Revenus 24	Charges 23	Revenus 23	Variations par rapport au budget 2024 v1	Remarques
0110	Législatif	18'000.00		15'000.00			
0110.3001.00	Jetons de présences, de la Commission financière	4'000.00		4'000.00		-2'000.00	Maintien du budget 23 pas besoin de séance supplémentaire en lien avec l'investissement pour l'agrandissement de l'école.
0120	Exécutif	55'033.70		49'533.70			
0120.3132.00	Prestations de tiers	6'000.00		0.00		-2'000.00	Maintien de ce nouveau poste pour que l'exécutif puisse faire appel à des spécialistes si nécessaire tels que juriste, avocat, chargé de communication etc...



Point 7 de l'ordre du jour :

## Budget 2024 de la commune de Surpierre

0220	Administration communale	313'462.08	4'617.19	288'464.65	4'617.20		
0220.3000.00	Traitement du conseil communal	18'000.00		20'000.00		-2'000.00	Réévalué selon les comptes 2023.
0220.3100.00	Matériel de bureau	3'500.00		4'500.00		-1'000.00	Réévalué selon les comptes 2023.
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	1'000.00		2'000.00		-1'000.00	Réévalué selon les comptes 2023.
0220.3113.00	Matériel informatique	3'500.00		3'000.00		-3'500.00	Report d'acquisition d'ordinateurs pour le Conseil afin de garantir la sécurité de l'accès au serveur par VPN. Renouvellement de 2 à 3 postes pour l'administration maintenu.
0220.3170.01	Frais de réceptions et délégations	7'000.00		10'000.00		-3'000.00	Réévalué selon les comptes 2023.
0290	Bureau communal - Villeneuve	26'349.35		27'555.90			
0290.3000.00	Traitement du conseil communal (tous bâtiments communaux)	2'000.00		4'000.00		-2'000.00	Réévalué selon les comptes 2022 et 2023.
0290.3144.00	Entretien des bâtiments	2'500.00		4'000.00		-1'500.00	Revu à la baisse pas d'entretien particulier prévu en 2024.



Point 7 de l'ordre du jour :

## Budget 2024 de la commune de Surpierre

0292	Grande salle de Surpierre	69'039.44	4'038.11	81'592.55	4'038.00		
0292.3144.00	Entretien des bâtiments	12'000.00		12'000.00		-13'000.00	<p>Le remplacement du système de contrôle d'accès y compris logiciel est reporté jusqu'à ce que celui en place ne puisse plus être réparé. Les pièces ne sont plus produites.</p> <p>Réduction de la part imprévisible des entretiens (réglages de la sonorisation par exemple).</p> <p>Les autres travaux d'entretien sont maintenus (nettoyage des fenêtres et de la poussière sur les gaines de ventilation, les raccordements électriques définitifs de l'aérochauffeur et du steamer par exemple).</p>
0296	Immeuble la Rochette - Cheiry	29'432.25	46'800.00	18'663.20	49'400.00		
0296.3144.00	Entretien des bâtiments	15'000.00		4'000.00		-10'000.00	<p>Entretien réduit au minimum pour rafraichir l'appartement destiné à l'AES.</p> <p>Remplacement des portes extérieures des garages reportées malgré leur état.</p>



Point 7 de l'ordre du jour :

## Budget 2024 de la commune de Surpierre

<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>	<b>199'963.62</b>	<b>7'514.08</b>	<b>253'321.46</b>	<b>7'514.08</b>		
<b>6150.3132.00</b>	Honoraires ingénieurs routes	15'000.00		40'000.00		-5'000.00	Revu à la baisse, moins de dépenses prévues pour la planification 2024.
<b>6330</b>	Autres types de transports	0.00					
<b>6330.3169.01</b>	Locations E-bike	0.00				-1'000.00	Abandon de la participation de la Commune à l'opération pike e bike
<b>7301</b>	Gestion communale des déchets	137'129.83	126'000.00	110'934.95	110'000.00		
<b>7301.3140.01</b>	Renouvellement haie et clôture	16'000.00		0.00		-15'889.50	La haie sera arrachée et remplacée. L'enceinte sera quant à elle fermée avec les barrières territoriales actuelles et complétées par celles que nous avons en stock. Plus de brise-vue prévu.



Point 7 de l'ordre du jour :

## Budget 2024 de la commune de Surpierre

<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>103'415.98</b>	<b>12'000.00</b>	<b>99'204.61</b>			
<b>7900.3132.00</b>	Honoraires des urbanistes	25'000.00		30'000.00		-5'000.00	Réévaluation du coût des urbanistes. Certaines décisions rendues à fin 2023 devraient permettre à la Commune de clore certains recours concernant les PAL et permettre leur entrée en force.
<b>7900.3300.00</b>	Amortissements	46'123.91		46'012.51		-8'000.00	Report du début des amortissements en 2025 du PAD le Pommey et de l'étude Valtraloc car ces investissements se clôtureront en 2024.
<b>9630</b>	<b>Immeubles Les Gattes 19 - Surpierre</b>	<b>26'368.98</b>	<b>48'800.00</b>	<b>18'195.00</b>	<b>48'000.00</b>		
<b>9630.3132.00</b>	Prestations tiers (architectes, ingénieurs)	0.00		0.00		-5'000.00	Pré-étude pour améliorer l'enveloppe énergétique du bâtiment et réfection des façades annulée.



Point 7 de l'ordre du jour :

## **Budget 2024 de la commune de Surpierre**

➔ Economies générées CHF **80'726.05** par rapport au budget version 1.



Point 7 de l'ordre du jour :

## Budget 2024 de la commune de Surpierre

Les revenus :

N° de compte	Descriptif	Charges 24	Revenus 24	Charges 23	Revenus 23	Variation par rapport au budget v1	Remarques
0294	Bâtiment de l'auberge - Villeneuve	39'104.87	28'800.00	29'751.85	27'360.00		
0294.4470.00	Revenu locatif de l'Auberge de Villeneuve patrimoine administratif		28'800.00		27'360.00	+1'440.00	Mise à jour du loyer après l'aménagement d'une cuisine dans l'appartement.



Point 7 de l'ordre du jour :

## Budget 2024 de la commune de Surpierre

0295	Bâtiment de l'auberge - Cheiry	30'938.84	50'000.00	18'113.20	58'000.00		
0295.4470.00	Revenu locatif Bâtiment la Lembaz patrimoine administratif		50'000.00		58'000.00	+2'000.00	Diminution des revenus locatifs maintenue. Un appartement doit subir d'importantes rénovations dont les coûts ne peuvent être couverts par le budget des entretiens. Un crédit additionnel ou supplémentaire sera proposé à l'assemblée communale en mai 2024.  Initialement une réduction de 10'000 CHF était prévue pour couvrir une éventuelle perte liée à la location de l'auberge et au temps de rénovation des appartements. Une procédure de conciliation est en cours par conséquent aucune date de libération des locaux de l'auberge n'est arrêtée.
1500	Service du feu communal	78'600.80	40'600.00	64'092.00	33'000.00		
1500.4470.00	Revenu locatif		8'600.00		2'000.00	+6'600.00	Depuis la première élaboration du budget en septembre les coûts des locations des locaux communaux ont été validés par contrats avec l'ADIS.



Point 7 de l'ordre du jour :

## Budget 2024 de la commune de Surpierre

<b>7301</b>	<b>Gestion communale des déchets</b>	<b>137'129.83</b>	<b>126'000.00</b>	<b>110'934.95</b>	<b>110'000.00</b>		
<b>7301.4510.00</b>	Prélèvement au financement spécial déchets maintien de la valeur (FSMV)		16'000.00		0.00	-15'889.50	Diminution proportionnelle du prélèvement au fond du maintien de la valeur pour le remplacement de la haie.
<b>7710</b>	<b>Cimetière communaux</b>	<b>18'933.86</b>	<b>5'300.00</b>	<b>10'052.40</b>	<b>5'200.00</b>		
<b>7710.4612.00</b>	Participation de la paroisse au cimetière communal		1'300.00		1'200.00	+100.00	Correction d'une erreur de montant par rapport au budget v1



Point 7 de l'ordre du jour :

## Budget 2024 de la commune de Surpierre

<b>9100</b>	<b>Impôts communaux ordinaires</b>	<b>28'000.00</b>	<b>2'588'000.00</b>	<b>28'000.00</b>	<b>2'360'000.00</b>		
<b>9100.4000.00</b>	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale		2'180'000.00		2'050'000.00	0.00	Progression attendue sans modification du taux d'imposition
<b>9100.4001.00</b>	Impôts sur la fortune des personnes physiques - année fiscale		250'000.00		225'000.00	0.00	Progression attendue sans modification du taux d'imposition
<b>9100.4002.00</b>	Impôt à la source		30'000.00		22'000.00	+10'000.00	Adaptation des impôts à la source selon les comptes 2023
<b>9100.4010.00</b>	Impôt sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale		30'000.00		9'500.00	0.00	Progression attendue sans modification du taux d'imposition
<b>9100.4011.00</b>	Impôt sur le capital des personnes morales - année fiscale		3'000.00		3'500.00	0.00	Progression attendue sans modification du taux d'imposition
<b>9101</b>	<b>Impôts communaux spéciaux</b>		<b>441'000.00</b>		<b>424'000.00</b>		
<b>9101.4021.00</b>	Contribution immobilière - année fiscale		177'000.00		165'000.00	+12'000.00	Correction du montant encaissé de la contribution immobilière selon le montant effectivement facturé.



Point 7 de l'ordre du jour :

## **Budget 2024 de la commune de Surpierre**

**Budget du compte de résultat 2024 :**

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 7 de l'ordre du jour :

## **Budget 2024 de la commune de Surpierre**

**Budget du compte de résultat 2024 :**  
... avez-vous des questions ? ...





Point 7 de l'ordre du jour :

## **Budget 2024 de la commune de Surpierre**

**Budget du compte de résultat 2024 :**  
... approbation.





Point 7 de l'ordre du jour :

## Budget 2024 de la commune de Surpierre

Budget du compte des engagements 2024 – version 2 ;

		Budget 2024		Budget 2023		
		charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	statut
<b>Bâtiment de l'auberge - Villeneuve</b>						
<b>0294.5060.00</b>	Auberge Villeneuve - cuisine appartement + fenêtres	22'032.15	0.00	48'000.00	0.00	Reporté
<b>Bâtiment de l'auberge - Cheiry</b>						
<b>0295.5060.00</b>	Auberge Cheiry - cellules froides et congélation	45'000.00	0.00	45'000.00	0.00	Reporté
<b>Ecole de Surpierre</b>						
<b>2170.5030.00</b>	Aménagement place de jeux Surpierre Grande Salle	3'245.40	0.00	5'432.95	0.00	Reporté
<b>Ecole de Cheiry</b>						
<b>2171.5040.00</b>	Rénovation façades complexe scolaire	0.00	0.00	8'544.40	0.00	Terminé
<b>2171.5040.01</b>	Pavillon scolaire provisoire Cheiry	280'000.00	0.00	280'000.00	0.00	Reporté
<b>2171.5290.00</b>	Crédit d'étude agrandissement école Cheiry	36'020.00	0.00	50'000.00	0.00	Reporté



Point 7 de l'ordre du jour :

## Budget 2024 de la commune de Surpierre

Sport						
3410.5040.00	Hangar voirie + vestiaires sportifs	245'000.00	0.00	245'000.00	0.00	Reporté
Route communale						
6150.5010.02	Réfection chemin déchetterie Surpierre	52'800.00	0.00	55'000.00	0.00	Reporté
6150.5010.03	Rénovation chemin Crêtes + Roches	16'978.05	0.00	16'978.05	0.00	Reporté
6150.5010.05	Eclairage public Surpierre	0.00	0.00	64'985.00	0.00	Terminé
6150.5010.06	Entretien chemin clos du Vua	0.00	0.00	86'200.00	0.00	Terminé
6150.5010.12	Trottoir passage du Poyet route laiterie Surpierre	45'315.60	0.00	50'000.00	0.00	Reporté
6150.5040.00	Hangar voirie + vestiaires sportifs	408'571.65	0.00	444'225.45	0.00	Reporté
6159.6100.00	Participation de tiers - route du clos du Vua	0.00	0.00	0.00	0.00	Terminé



Point 7 de l'ordre du jour :

## Budget 2024 de la commune de Surpierre

Approvisionnement communal en eau						
7101.5031.01	Construction réseau Surpierre	326'378.10	0.00	383'628.20	0.00	Reporté
7101.5031.02	Construction réseau Cheiry	0.00	0.00	28'021.15	0.00	Terminé
7101.5031.04	Villeneuve - conduite d'eau route de Lucens	16'073.80	0.00	45'000.00	0.00	Reporté
Traitement communal des eaux usées						
7201.5030.04	Cheiry - bois des Contens - mise à l'air libre	0.00	0.00	27'500.00	0.00	Terminé
7201.5032.00	Mise en conformité EU Villeneuve / crédit d'étude	0.00	0.00	16'286.00	0.00	Terminé
7201.5032.01	Mise en séparatif route de Lucens étape 1	10'015.40	0.00	40'000.00	0.00	Reporté
7201.5032.02	Mise en conformité EU Villeneuve / crédit d'étude	120'000.00	0.00	0.00	0.00	Nouveau
7201.6310.00	Subvention - Cheiry - bois des Contens	0.00	22'000.00	0.00	0.00	Nouveau



Point 7 de l'ordre du jour :

## Budget 2024 de la commune de Surpierre

<b>Gestion communale des déchets</b>						
<b>7301.5033.00</b>	Aménagement déchetterie Cheiry	101'453.15	0.00	101'453.15	0.00	Reporté
<b>7301.5033.02</b>	Déchetterie - Gestinergie			68'000.00	0.00	Refusé
<b>Cimetière communaux</b>						
<b>7710.5010.00</b>	Chemin piétonnier cimetière Surpierre	0.00	0.00	5'605.00	0.00	Terminé
<b>Aménagement du territoire</b>						
<b>7900.5030.00</b>	Entretien place restaurant / cimetière Cheiry	0.00	0.00	45'000.00	0.00	Reporté
<b>7900.5090.00</b>	Investigations sites pollués Villeneuve	5'150.90	0.00	5'500.90	0.00	Reporté
<b>7900.5290.01</b>	Villeneuve - PAD Le Pommey	15'836.90	0.00	25'000.00	0.00	Reporté
<b>7900.5290.02</b>	Aménagement territoire - concept Valtraloc	26'712.95	0.00	55'000.00	0.00	Reporté
<b>Immeuble les Gottes 19</b>						
<b>9630.5040.00</b>	Transformation bâtiment	0.00	0.00	8'018.50	0.00	Terminé
<b>9630.5040.01</b>	Remplacement chaudière - les Gottes - Surpierre	0.00	0.00	46'442.00	0.00	Terminé
<b>Total</b>		<b>1'776'584.05</b>	<b>22'000.00</b>	<b>2'299'820.75</b>	<b>0.00</b>	



Point 7 de l'ordre du jour :

## **Budget 2024 de la commune de Surpierre**

**Budget 2024 dans sa globalité :**

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 7 de l'ordre du jour :

## **Budget 2024 de la commune de Surpierre**

**Budget 2024 dans sa globalité :**  
... avez-vous des questions ? ...





Point 7 de l'ordre du jour :

## **Budget 2024 de la commune de Surpierre**

**Budget 2024 dans sa globalité :**  
... approbation.





Point 8 de l'ordre du jour :

## **Informations & divers**





Point 8 de l'ordre du jour :  
**Informations & divers**

- Conseil communal, démission de JM Wyssa ;



Point 8 de l'ordre du jour :  
**Informations & divers**

- Conseil communal, démission de JM Wyssa ;
- Réponses aux diverses interventions lors des assemblées du 4.12.2023 et du 18.12.2023 ;



Point 8 de l'ordre du jour :  
**Informations & divers**

- Conseil communal, démission de JM Wyssa ;
- Réponses aux diverses interventions lors des assemblées du 4.12.2023 et du 18.12.2023 ;
- A vous la parole !



*Fin.*